MAIRIE de FÉLINES
43160

Téléphone 04 71 00 90 64
Télécopie 04 71 00 93 09
e-mail : mairie.felines43@orange.fr

MAIRIE DE FELINES

Conseil municipal du 30 mars 2024

Procès-Verbal

Date de la convocation
22/03/2024

Nombre de conseillers
- En exercice : 8
- Présents : 6
- Pouvoirs : 1
- Votants : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur MEYZONET Philippe, le maire.

Etaient Présents : Madame Delphine MISSONNIER, Messieurs Jean GRANGHON, Pascal CHAPELLE, Stéphane DARLE, Philippe MEYZONET.
Absents : Lionel FOURNERIE- Benoit DELABARRE

Procuration : Benoit DELABARRE à Delphine MISSONNIER

Secrétaire de séance : Madame Delphine MISSONNIER

-Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 01 mars 2024

-Désignation d'un secrétaire de séance : Delphine MISSONNIER

1- Délibération-Affectation du résultat de la Régie des Transports

En 2023 aucun déficit à déplorer, de ce fait nous avons :

- INVESTISSEMENT : 3067.33 euros
- FONCTIONNEMENT : 18 027.85 euros

Vote : 7 Pour : 7 Contre : Abstention :

Rendu exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture

2- Vote du budget primitif 2024 / Régie des Transports

Le maire présente la proposition de budget primitif.

Après lecture et examen détaillé du projet du budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section fonctionnement à 33 695.18 €

Pour la section investissement à 23 790.32 €

Vote : 7 Pour : 7 Contre : Abstention :

Rendu exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture

3- Vote des taux d'imposition / Etat 1259

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

* décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 et de les reconduire à l'identique sur 2024 : **Foncier bâti = 33.73 % (Part communal 11,83 % + part départementale 21.90 %)**
Foncier non bâti = 83,88 %

*Charge Mr le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Vote : 7 Pour : 7 Contre : Abstention :

Rendu exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture

4-Affectation du résultat -COMMUNE

Il y a un besoin de financement de 256 494,43 euros qui correspond à la somme du solde d'exécution cumulé d'investissement(D) et du solde des restes à réaliser d'investissement (E):

- Soit E+D= (-23 993.29) + (-232 501.14)= - 256 494.43 euros

Par conséquent l'excédent de fonctionnement part dans son intégralité en besoin de financement en investissement en 1068.

Vote : 7 Pour : 7 Contre : Abstention :

Rendu exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture

5-Vote du budget primitif 2024 / COMMUNE

Le maire présente la proposition de budget primitif. Il précise aux conseillers, en particulier :

- Le montant de 67 000.00 € au compte 21318 correspondant aux menuiseries de la maison du Bourg.
- Le montant de 258 757.59 € au compte 2151 correspondant aux travaux de voirie sur le village d'Auffour.
- Le montant de 268 148.17 € au compte 2312 correspondant pour le plus gros, aux travaux d'aménagement dans le centre bourg.

Après lecture et examen détaillé du projet du budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section fonctionnement à 404 532.00 €

Pour la section investissement à 877 719.28 € (RAR compris)

Vote : 7 Pour : 7 Contre : Abstention :

Rendu exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture

6-Vote des subventions communales aux associations 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions pour l'année 2024.

Après examen des propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions suivantes à l'unanimité :
- **DECIDE** d'inscrire ces montants sur le Budget Primitif 2024.

MAIRIE DE FELINES - BUDGET COMMUNE - BP (projet de budget) - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B9

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			6 185,00
65748	SUBVENTION ACADEMIE DE PECHE	SUBVENTION ACADEMIE DE PECHE	Association ACADEMIE PECHE NATURE	Association	150,00
65748	SUBVENTION SOLIDARITE PAYSANS	SUBVENTION SOLIDARITE PAYSANS	Association SOLIDARITE PAYSAN	Association	100,00
65748	BANQUE ALIMENTAIRE	SUBVENTION BANQUE ALIMENTAIRE	Etablissement CHAISE-DIEU (COMMUNE)	Commune	100,00
65748	SUBVENTION VISITEURS EN HOPITAL	SUBVENTION VISITEURS EN HOPITAL	Association ASSOC. VISIT. HOPIT.	Association	100,00
65748	SUBVENTION PEP	SUBVENTION PEP	Association PUPILLES ECOLE PUBLIQUE	Association	100,00
65748	SUBVENTION OGEC ECOLE PRIVEE	SUBVENTION OGEC	Association OGEC	Association	100,00
65748	ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	ASSOCIATION DES MAIRES	Association AMR de haute loire	Association	85,00
65748	COMITE DE JUMELAGE LCD	COMITE DE JUMELAGE LCD	Association COMITE DE JUMELAGE LCD	Association	150,00
65748	SUBVENTION DONNEURS DE SANG	SUBVENTION DONNEURS DE SANG	Association DONNEURS DE SANG	Association	150,00
65748	SUBVENTION COMITE ANIMATION	SUBVENTION COMITE ANIMATION	COMITE D'ANIMATION	Association	1 000,00
65748	SUBVENTION AMIS DU TAROT	SUBVENTION AMIS DU TAROT	Association AMIS DU TAROT TAROT	Autre personne de droit public	200,00
65748	SUBVENTION RADIOCRAPONNE	SUBVENTION RADIOCRAPONNE	Association RADIO CRAPONNE	Association	200,00
65748	SUBVENTION ENSEMBLE C'EST TOUT	SUBVENTION ENSEMBLE C'EST TOUT	Association ENSEMBLE C'EST TOUT	Association	150,00
65748	SUBVENTION JARDIN DES FEES	SUBVENTION LE CAFE DES FEES	Association CAFE DES FEES	Association	200,00
65748	SUBVENTION HISTOIRE ET PATRIMOINE	SUBVENTION HISTOIRE ET PATRIMOINE	Association HISTOIRE ET PATRIMOINE FELINOIS	Association	200,00
65748	SUBVENTION FOYER CEG	SUBVENTION FOYER CEG	Association FOYER C.E.G. LA CHAISE-DIEU	Association	600,00
65748	SUBVENTION SPORTIVE DU COLLEGE	SUBVENTION SPORTIVE DU COLLEGE	Association Sportive du Collège Henri Pourrat	Association	150,00
65748	SUBVENTION FESTIVAL DE LA CHAISE DI	SUBVENTION FESTIVAL DE LA CHAISE DI	Association FESTIVAL DE LA CHAISE DIEU	Association	100,00
65748	SUBVENTION GYM VOLONTAIRE	SUBVENTION GYM VOLONTAIRE	Association GYM VOLONTAIRE LA CH-DIEU	Association	150,00
65748	SUBVENTION LES CHEVEUX D ARGENT	SUBVENTION LES CHEVEUX D ARGENT	Association LES CHEVEUX D'ARGENT	Association	100,00
65748	SUBVENTION ASSOCIATION PARENTS ELEVES	SUBVENTION ASSOCIATION PARENTS ELEVES	Association ASSOC PARENTS D ELEVES	Association	1 000,00
65748	SUBVENTION ANCIENS COMBATTANTS	SUBVENTION ANCIENS COMBATTANTS	Association ANC. COMBATTANTS .	Association	200,00
65748	SUBVENTION ADMR DE LCD	SUBVENTION ADMR DE LCD	Association ADMR LA CHAISE DIEU	Association	150,00
65748	SUBVENTION ADAPEI	SUBVENTION ADAPEI	Association ADAPEI .	Association	100,00

MAIRIE DE FELINES - BUDGET COMMUNE - BP (projet de budget) - 2024

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	SUBVENTION ACCA FELINES	SUBVENTION ASSOCIATION DE CHASSE	Association ACCA FELINES .	Association	200,00
65748	SUBVENTION CAS'ACTIVITES	Subvention CAS'ACTIVITES	Association CAS'ACTIVITES	Association	150,00
65748	SUBVENTION RESEAU EUROPEEN SITES CASADEE	SUBVENTION RESEAU EUROPEEN SITES CASADEENS	Association RESEAU EUROPEEN SITES CASADEENS	Association	50,00
65748	SUBVENTION 4 VENT / 4 CHEMINS	SUBVENTION 4 VENT / 4 CHEMINS	Association Aux 4 vents, Par 4 Chemins	Association	150,00
65748	MAISON DE JONATHAN	SUBVENTION MAISON DE JONATHAN	Association MAISON DE JONATHAN	Association	100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Vote : 7 Pour : 7 Contre : Abstention :

Rendu exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture

7 - Devis de la SAS MALFANT Guy TP

L'entreprise SAS MALFANT Guy TP fait une offre à 6072,00 € pour la réfection du chemin de Sassac, longueur 350 ml et fossé 180 ml.

Le sujet a été ajourné faute de précision, à délibérer au prochain conseil.

8-Délibération : Adhésion à l'association nationale des élus de la montagne

L'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, département, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'ANEM a statutairement pour objectif de faire reconnaitre pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires.

La commune étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le classement en zone de montagne de la commune,
Vu le courrier et l'appel à cotisation de l'ANEM,

Considérant l'intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver ses solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE d'adhérer à l'Association nationale des élus de la montagne
Article 2 : DECIDE d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune
Article 3 : DIT que pour l'année 2024, le montant de la cotisation s'élève à 134.20 euros
Article 4 : AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en séance le 30 mars 2024.

Vote : 7 **Pour :** 7 **Contre :** **Abstention :**

Rendu exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture

9 -Délibération sur les devis sylvicoles de la société Livradois Sylviculture

L'entreprise de la Société Livradois Sylviculture nous a fait part de plusieurs devis pour les travaux sylvicoles des parcelles communales.

Les travaux sylvicoles seront réalisés sur une surface de 79 279 m2 et concerneront 10 parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- VALIDE l'intégralité des devis, représentant une somme de 23 479.00 €.
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote : 7 **Pour :** 7 **Contre :** **Abstention :**

Rendu exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture

10 -Délibération : Validation du devis - travaux forestiers

Suite aux devis transmis par l'école de BONNFONT/SAUGUES, concernant des travaux d'abattage sur la commune,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE l'intégralité du devis, soit :
  - -10.00 €/m3 pour l'abattage/Façonnage manuel
  - -8.00 €/tonne pour l'abattage sans façonnage
  - -11 €/m3 + 20% TVA pour le débardage mécanisé
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote : 7 **Pour :** 7 **Contre :** **Abstention :**

Rendu exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture

11 -Délibération sur les devis d'étude thermique pour la Maison du Bourg

Plusieurs devis d'études thermiques ont été demandés auprès d'entreprises agréées dans le cadre de la demande de subvention Fond Vert.

Pour les mêmes prestations, le conseil municipal :

- DECIDE de choisir la société **DTMetudes** pour un montant de 1200.00 € HT.
- CHARGE Mr le maire de veiller à la bonne exécution de l'étude.

Vote : 7 **Pour :** 7 **Contre :** **Abstention :**

Rendu exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture

QUESTIONS DIVERSES :

- Retour sur la réunion du jeudi 7 mars 2024 à l'IME :

- Lors de cette réunion, la nécessité de changer le container plat chaud a été évoquée, ayant anticipé cette demande, la Mairie a déjà passé cette commande qui est en cours de livraison.

- D'autre part, une réunion entre le gestionnaire de l'IME et Mr le Maire et /ou un de ses élus se tiendra le 26 avril prochain à 10H00 afin d'évoquer de possible modification d'horaire de Mme Aline GRANGE.

- Retour sur l'enquête publique

  D'après la synthèse de Mr Pascal MANSION, le commissaire enquêteur mandaté sur cette enquête publique, de nombreux avis ont été collectés, le commissaire enquêteur a spécifié dans son rapport la présence de plusieurs doléances dont la provenance résultait d'une seule adresse IP.
  L'équipe Municipale va répondre aux diverses questions émises par le Commissaire enquêteur suite aux interrogations et remarques apportées dans les contributions des habitants de Félines.

- Commémoration du 8 mai 1945 :

  La commémoration du 8 mai 1945 se tiendra cette année le dimanche 12 Mai 2024 à 10H30. Elle sera précédée d'une messe pour les anciens combattants et victimes des guerres à 9H30 à l'église de Félines.

- Proposition équipement sportif scolaire :

  Dans le cadre du programme « cours d'écoles actives et sportives », une proposition est faite à l'école pour l'acquisition d'une table de Ping-pong fixe en extérieure qui serait subventionnée à hauteur de 80% maximum.
  Le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne pouvoirs au Maire de répondre à l'appel à projet.

La séance est levée à 13h30.

Le secrétaire de séance : Delphine MISSONNIER

Le Maire,
Philippe MEYZONET

MAIRIE de FÉLINES
43 (Haute-Loire)